

Détail de la réunion					
Date	11/04/2019	Nombre total de votants	9		
Heure prévue	18h00				
Heure effective	18h15	Nombre d'observateurs			
Heure de fin	21h10				
Personnes présentes					
Atteinte du Quorum		Oui			
Lieu		LFL			
Durée de la réunion		2h55			
Type de réunions	CG	X			
	CG extraordinaire				
	AG				
	AG extraordinaire				
Membres élus		Membres de droit		Personnes ressources	
Jean-Christel ZANOVI	X	Annick MAYAKAS	Abs		
Horacio FREITAS	X	Gilles GANIVET	X		
Thomas SAUZON	X	Laurent THOMAS	X		
Clara DUMINIL	X	Thérèse DJE	X		
Sylvie ZANOVI	X	Marie-Agnès HOUZANGE	X		
Redouane TOUBI	Abs				
Sylvie ROUQUETTE	X	Hélène BOUYE	X		
Caroline PILARD	X				
Virginie RIVIERE	X	Patrick BRISSET	X		
Jean-Emmanuel JULO-REMINIAC	X	Jean-Philippe MAIZOUE	X		
Pacôme ADJOUROUVI	Abs				

Ordre du Jour

#1	Présentation de l'ordre du jour
#2	Validation du PV du 14 février 2019
#3	Bilan des commissions
#4	Questions diverses

ITEM #1

Présentation de l'ordre du jour

Résumé des discussions

Avant de commencer la réunion, M. FREITAS annonce qu'il prend officiellement la présidence du comité de gestion aujourd'hui suite à la démission de M. MAIZOUE et présente un nouveau membre coopté M. ZANOVI Jean-Christel. M. FREITAS demande la validation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ITEM #2

Validation du PV du 14 février 2019

Résumé des discussions

M. FREITAS demande la validation du dernier PV, celui-ci est adopté à l'unanimité.

ITEM#3

Bilan des commissions

Résumé des discussions

M. FREITAS donne la parole à Mme BOUYE pour présenter le compte financier 2018. Mme BOUYE lance un diaporama et précise au comité de gestion qu'il faudra déterminer quels documents envoyer aux familles pour la prochaine assemblée générale. Celle-ci devra se tenir au plus tard avant la fin du mois de mai.

Le diaporama présente l'évolution des effectifs qui se stabilise depuis 2017 à une moyenne sur l'année civile de 925 élèves. La présentation se poursuit avec le compte de résultat et le détail des recettes et dépenses 2018 dont la contraction donne un déficit d'un peu plus de 6 millions de FCFA. Mme DUMINIL fait remarquer qu'il n'y a pas de provisions et que provisionner lui semble indispensable du fait du litige en cours. M. MAIZOUE souhaiterait que M.

ADJOUROUVI prenne contact avec Me AKAKPO concernant le litige en cours, M. FREITAS répond qu'il est à PARIS actuellement sans date de retour et propose que M. ZANOVI s'en charge. Mme BOUYE demande au comité pour le compte financier de définir un montant de provision. M. JULO-REMINIAC demande s'il existe un pourcentage à provisionner, Mme BOUYE propose de se renseigner auprès du cabinet d'expertise comptable.

Mme BOUYE poursuit sur un bilan du projet immobilier Mme BOUYE précise qu'à ce jour 3.280 milliards ont été dépensés, il reste à payer 350 millions pour la phase 3, le budget initial

était de 3.4 milliards. Il reste à faire les phases 4 et 5 mais la 4 se trouve sur un terrain dont l'établissement n'est pas propriétaire, il faudrait donc acheter ce terrain avant.

Mme BOUYE explique les écarts entre le budget prévu et le réalisé, pour les produits. Le réalisé est supérieur de 4.7%, du fait des écolages plus nombreux que prévus, de la section basket, des droits d'examens et de la recette de restauration, pour les charges l'écart est de 0.7% en plus, du fait principalement des salaires et des frais d'électricité. Mme RIVIERE demande si une campagne de sensibilisation sur les économies d'énergie a été lancée et pourquoi cette augmentation. Mme BOUYE répond qu'il y a bien eu sensibilisation mais que cela n'explique pas cette hausse de notre consommation.

M. FREITAS donne la parole à Mme ROUQUETTE pour la commission des travaux. Mme ROUQUETTE annonce que les travaux de la phase 3 avancent et ne note pas de retard majeur. Mme BOUYE ajoute que les avancements sont plutôt lents étant donné qu'il s'agit dans un premier temps de démolition et que cela doit se faire uniquement hors présence des élèves. La fin des travaux est prévue pour août 2019. Mme BOUYE ajoute que la toiture est terminée mais que les garde-corps posés sur la phase 2 sont à refaire, les bases de soutien des garde-corps s'effritaient. Mme BOUYE ajoute que les rideaux de la phase 2 ont été entièrement faits et posés sous la supervision de Mme ROUQUETTE. La levée des réserves aura lieu pendant les vacances de Pâques.

M. FREITAS demande à M. SAUZON de présenter la commission informatique.

M. SAUZON déclare avoir un rendez-vous avec la société GVA CANAL+ le 12 avril pour revoir l'offre sur les deux sites à la baisse, en effet leur offre initiale était plus chère que celle de TOGOCOM. M. SAUZON pense que la somme de 1.5 million pourrait être économisée. Ensuite M. SAUZON parle des licences éducation Microsoft, le problème est qu'il n'a pas de contact avec le responsable Afrique de l'Ouest pour demander des remises. Il existe des licences gratuites pour une version Cloud des outils de traitement de texte et tableur ce qui pourrait peut-être convenir à l'école primaire mais pas au secondaire où les objectifs pédagogiques sont différents. Le coût d'une licence éducation est de 2.5€ par mois par poste, d'où la priorité aux grandes classes. M. SAUZON propose aussi de voir les logiciels libres. M. SAUZON souhaiterait une rencontre avec l'école primaire et le secondaire pour proposer un outil qui conviendrait à tous.

M. FREITAS souhaite parler de l'élection des délégués des personnels, il donne la parole à M. THOMAS.

M. THOMAS informe l'assemblée qu'il n'y a plus de dialogue social au sein de l'établissement car d'une part il n'y a plus de représentants des personnels au comité de gestion et d'autre part parce que les élections des délégués des personnels ne peuvent pas se tenir, le protocole d'accord ayant été refusé par les syndicats. Ceux-ci ont proposé un autre protocole qui modifie les conditions d'éligibilité mais qui ne suit pas la loi togolaise du travail. L'inspection du travail a refusé car elle ne veut pas déroger à la règle. La situation est bloquée, M. THOMAS déclare avoir envoyé un courrier aux syndicats pour leur demander qu'ils étaient prêts à signer et ceux-ci n'ont pas répondu. Mme BOUYE ajoute qu'étant donné qu'il n'y a pas de délégués du personnel dans l'école, le règlement intérieur de l'établissement ne peut être validé.

M. MAIZOUE pense qu'il faut maintenir un dialogue social dans l'école avec les représentants des personnels en les accueillant 10 mn lors des comités de gestion afin qu'ils posent leurs questions. Mme DUMINIL souhaiterait plutôt les convier aux commissions de ressources humaines et affaires sociales. M. THOMAS quant à lui propose qu'ils soient reçus quelques jours avant les comités de gestion pour leur demander s'ils ont des questions à transmettre. M. FREITAS demande s'il y a des volontaires parmi les parents élus pour entrer dans la

commission ressources humaines et dialogue social : Mme RIVIERE et M. ZANOVI se portent volontaires, M. JULO-REMINIAC n'étant pas assez disponible se retire de la commission. M. MAIZOUE demande si les conseillers consulaires peuvent intégrer cette commission. M. GANIVET souhaite que cette première réunion se tienne rapidement afin de faire ces élections des délégués.

ITEM#4	Questions diverses
--------	--------------------

Résumé des discussions

1. Les panneaux de basket

M. FREITAS annonce que le comité dispose dorénavant de deux devis et souhaite que le choix se fasse afin que les panneaux soient prêts à la rentrée scolaire. Les deux devis sont les suivants : PROMARK pour un montant de 6 748 500 FCFA TTC et TAMBITCHALE pour 6 153 700 FCFA. Ces deux sociétés ont visité et étudié le terrain de sport actuel en présence des professeurs d'EPS. M. ZANOVI déclare qu'il faut étudier ces deux devis et les comparer notamment pour les normes de sécurité. M. SAUZON ajoute qu'en les parcourant ils proposent deux produits différents et chez l'un des deux il n'est pas satisfait sur la solution proposée. Tous les membres du comité étant d'accord, chacun va donner son avis au début de la semaine prochaine sur son choix.

2. Société de gardiennage

Mme BOUYE annonce avoir envoyé à tous les membres le cahier des charges de l'établissement sur la sécurité, elle souhaiterait que cet appel d'offres soit publié dans TOGOPRESSE. M. JULO-REMINIAC demande quels sont les critères, Mme BOUYE répond que c'est à l'établissement de les définir.

3. Demande de l'école internationale atlantique

M. THOMAS fait part à l'assemblée de la demande de l'école atlantique d'être exonérée des frais d'examens pour ses élèves boursiers. L'école explique accorder une bourse aux élèves ayant obtenus de bons résultats au brevet des collèges et les intégrer dans leur école. M. THOMAS ajoute que le montant d'un frais d'examen pour les élèves extérieurs s'élève à 600 000 FCFA. M. MAIZOUE connaît les méthodes de cette école qui recrute les meilleurs élèves des écoles aussi bien publiques que privées pour remonter leur niveau général qui est assez faible, M. MAIZOUE ajoute que si le comité crée un précédent, d'autres écoles feront la même demande. M. FREITAS demande un vote sur cette demande d'exonération.

VOTE	
Mainlevée	X
Bulletin secret	
	Nombre de votants : 9
	POUR 0
	ABS : 0
	CONTRE 9

4. Démission de l'infirmière de l'école primaire

Mme DJE annonce que Mme DOS SANTOS LOPES qui exerçait comme infirmière scolaire à l'école primaire depuis septembre a donné sa démission depuis le 5 avril pour raisons personnelles. M. THOMAS ajoute qu'actuellement en l'absence d'infirmière un protocole de soins est mis en place, il lui semble qu'il n'est pas nécessaire d'avoir la présence de deux infirmières sur un établissement de 900 élèves mais que le poste doit être occupé pour traiter la « bobologie », une aide-soignante pourrait suffire selon lui. Mme DJE ajoute que le site nécessite une personne qui prend le temps d'écouter les enfants et de soigner les plaies mais souhaiterait que cette personne soit présente un peu plus qu'uniquement sur le temps scolaire comme actuellement et que ce n'est pas nécessaire d'avoir une infirmière. M. MAIZOUE ajoute que le centre médico-social se trouve effectivement à 5mn de l'école. M. JULO-REMINIAC demande s'il y a une différence de tarif entre une aide-soignante et une infirmière. Mme BOUYE répond que oui. M. THOMAS ajoute que l'objectif est de faire des économies. Mme ROUQUETTE souhaiterait connaître la différence entre les deux. M. JULO-REMINIAC fait remarquer que le niveau d'études doit être différent et se demande s'il est suffisant pour reconnaître des symptômes et souhaite savoir qui sera l'expert du recrutement. M. MAIZOUE répond qu'il s'agira du Dr JOULIN. Les membres du comité de gestion souhaitent pouvoir comparer les fiches de poste des deux propositions : infirmière et aide-soignante avant de lancer l'appel à candidature.

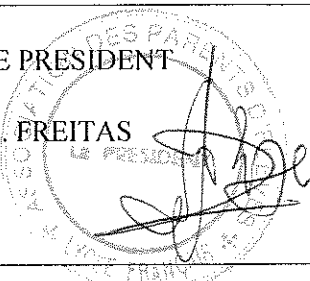
M. FREITAS demande à Mme RIVIERE de présenter la commission communication. Mme RIVIERE informe l'assemblée qu'elle a rencontré le prestataire la société SUNLIGHT afin de préparer la prochaine campagne de publicité. Elle sera composée d'affichages 4 x3 mètres, de flyers et de communication sur le web par le site Internet et les pages Facebook. Il n'est plus question de publi-reportage radio ou TV ce qui réduit la facture de 2 millions, mais il est envisagé de multiplier l'affichage jusqu'à 20 panneaux. Mme RIVIERE présente par diaporama les sujets traités par 4 affiches : la première évoque le pôle scientifique HIGH TECH, la seconde la journée continue avec cantine et activités extrascolaires, à cette seconde affiche les avis sont partagés sur le terme « journée continue ». M. MAIZOUE pense que le but de cette campagne est d'éviter aux gens de faire des allers-retours entre 12 et 14H. M. THOMAS annonce que le conseil d'école a voté le principe d'une consultation sur la pause méridienne pour les familles mais il reste à déterminer le coût de la surveillance qu'un système de lunch box entrainera. M. MAIZOUE ajoute que toutes les écoles concurrentes ont une pause méridienne réduite d'où la solution du lunch-box. Mme RIVIERE présente la dernière affiche sur l'anglais dans l'établissement.

M. THOMAS demande au comité de gestion l'autorisation d'organiser un repas pour le 1^{er} Mai pour les employés comme cela se fait depuis quelques années. Le comité donne son accord.

Fin de la réunion : 21H10

LE PRÉSIDENT

M. FREITAS



LA SECRÉTAIRE

Mme FOUCHARD

LE PROVISEUR

M. THOMAS